



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 17395

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réorganisation de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). En effet, Monsieur le Ministre a annoncé, le 7 octobre 2002, au cours d'un comité technique paritaire ministériel, la suppression des structures infradépartementales de la DGCCRF. La fermeture des secteurs de Brest, Valenciennes, Rungis, Bayonne, Marne-la-Vallée, Mulhouse, Lorient, Boulogne, Reims, Draguignan, Saint-Nazaire, Le Havre, Arles, Roanne, Cherbourg et Saint-Quentin est prévue. Dans le département du Finistère, l'éloignement relatif des deux pôles économiques de Quimper et de Brest-Morlaix a justifié l'implantation d'un secteur à Brest, de très longue date. De plus, les compétences du secteur de Brest s'exercent sur les deux arrondissements de Brest et Morlaix, et il réalise les contrôles au stade de la distribution et des services aux consommateurs dans le canton de Crozon. Ce secteur de Brest couvre ainsi un bassin de population d'environ 475 000 habitants, soit 56 % de la population du département. Le souci légitime d'améliorer les performances de l'Etat ne doit cependant pas conduire à détruire des structures déconcentrées qui fonctionnent de façon satisfaisante. Elle lui demande de revoir sa position concernant le projet de suppression du secteur de Brest au sein de la DGCCRF.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes joue un rôle essentiel dans la défense des consommateurs. Elle a pour missions d'assurer, sur l'ensemble du territoire, l'existence d'une saine concurrence entre entreprises, la sécurité des consommateurs ainsi que la loyauté des transactions, dans l'intérêt de tous les partenaires économiques. La répartition des effectifs entre les différentes directions départementales a été modifiée afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions assurées par cette administration et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture adaptée de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. De plus, il a été décidé d'accroître le rôle des directions régionales, mais aussi de tenir compte des perspectives démographiques des prochaines années. Ainsi, les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions dont l'effectif est fixé au seuil minimal reste quasi constant. Par ailleurs, la réforme des secteurs ne se traduira pas par une baisse d'activité dans les départements concernés. En effet, l'objectif est, en réunissant en un seul lieu l'ensemble des effectifs de la direction, de permettre une meilleure programmation des contrôles assurant une couverture adaptée de l'ensemble du département et de limiter les emplois sédentaires pour augmenter le nombre d'enquêteurs sur le terrain. La réorganisation concerne les structures infradépartementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant pour la plupart d'entre-elles de l'immédiate après-guerre et d'une période de pénurie pendant laquelle les actions liées au contrôle des prix étaient prépondérantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte, comme il tient compte du fait que le développement des nouvelles technologies

de l'information et de la communication, dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. La réorganisation menée a pour but d'améliorer l'efficacité des unités départementales de la DGCCRF et d'adapter leurs modalités de fonctionnement afin qu'elles réalisent, dans les meilleures conditions possibles, un contrôle de proximité efficace et ainsi d'obtenir la synergie indispensable pour assurer une couverture de terrain homogène sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17395

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3279

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6046